



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,  
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.  
**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P  
**Date de la convocation** : 27 novembre 2019  
**Présents** : 31  
**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Tennis club – Saint-Porchaire. – 920€**  
**Lézart à casquette-Nieul-Lès-Saintes - 500 €**  
**Les Lapidiales – Port d'Envaux– 1 500 €**  
**Amitiés Bonfora – Saint-Porchaire - 400 €**  
**Syndicat d'Initiative de Pont l'Abbé d'Arnoult – 500 €**  
**Syndicat d'Initiative Abbaye de Trizay – 650 €**  
**USPL – Pont l'Abbé d'Arnoult – 2 360 €**  
**Avenir Cycliste - Nieul-Lès-Saintes – 690 €**  
**Judo Club Pont l'Abbé d'Arnoult – 2 220 €**  
**Badminton club Pontilabien – 1 470 €**  
**APPE Basket – Port d'Envaux – 1 680 €**  
**Tennis club - Port d'Envaux – 60 €**  
**Judo Club - Saint-Porchaire – 140 €**  
**Groupement Jeunes Footballeurs Cœur de Saintonge – 5 790 €**  
**Foyer rural – Romegoux – 660 € (dont 240€ rappel soutien 2018)**  
**Badminton Saint-Porchaire – 270 €**  
**AMC Saintonge – Pont l'Abbé d'Arnoult – 90 €**

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

**REÇU**

**16 DEC. 2019**

Sous-Préfecture  
de SAINTES

Le Président

Sylvain BARREAUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE





**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,  
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.  
**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P  
**Date de la convocation** : 27 novembre 2019  
**Présents** : 31  
**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE**

Concernant l'année 2019  
**Association Les P'tits Cœurs de Saintonge : 39 100 €**

Concernant l'année 2020  
**Association la Tribu de Nava : 10 000 €**  
**Association Tom Pouce : 52 920 €**  
**Association Les Petites Canailles – Familles Rurales : 16 100 €**  
**Association Do l'Enfant Dom : 7 350 €**  
**Association LAEP Les P'tits Loups – ASAF- AMDR : 3 800 €**

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE





**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.

**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P

**Date de la convocation** : 27 novembre 2019

**Présents** : 31

**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**SUBVENTIONS AU COLLEGE FONTBRUANT**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution de la subvention suivante pour le collège Fontbruant de Saint-Porchaire en soutien au projet de séjour culturel à Poitiers réalisé durant l'année scolaire 2019 pour les classes de 5<sup>ème</sup> engagées dans les Parcours d'Education Artistique et Culturelle : 1 500 €

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 SAINT PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRÉSENTS** : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,  
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.  
**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P  
**Date de la convocation** : 27 novembre 2019  
**Présents** : 31  
**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**EPTB – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Le comité syndical de l'EPTB a approuvé la modification des statuts de la structure instaurant la mise en place de délégués suppléants répondant ainsi aux problématiques de quorum et représentativité rencontrées lors des différents comités syndicaux.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la désignation d'un suppléant, étant lui-même délégué titulaire. Il propose la nomination de :

- Gérard Gaillard

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

Le Président

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
EP 23  
17250 SAINT PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE







REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.

**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P

**Date de la convocation** : 27 novembre 2019

**Présents** : 31

**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**BOUCLES CYCLABLES NORD : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la compétence Tourisme intégrée aux statuts de Communauté de Communes en 2017, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification du plan de financement des boucles cyclables nord comme suit :

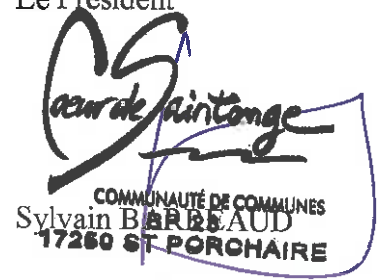
<b>PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT BOUCLES CYCLABLES</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>OBJETS</b>	<b>HT</b>	<b>OBJETS</b>	<b>HT</b>
Cheminement Syndicat de la Voirie	193 000,00		
Acquisition borne bois	1 600,00	Département Charente-Maritime 30%	33 769,00
Pose borne bois	2 250,00		
Acquisition RIS (7)	1 450,00		
Impression RIS(7)	5 600,00	LEADER	20 000,00
Pose RIS (7)	1 000,00		
Acquisition panneau signalisation DV et cartel	5 000,00	DETR 25%	55 235,00
Adaptation mobilier urbain	400,00		
Pose et fourniture panneau de police	3 000,00	DSIL 15%	33 141,00
Plaquettes pour jalonnement bois	2 700,00		
Conception logo spécifique vélo	1 140,00	CDC Cœur de Saintonge	78 795,00
Création cartographie /impression flyers	3 800,00		
<b>TOTAL HT</b>	<b>220 940,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>220 940,00</b>

**Adopté à l'unanimité.**



A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

Le Président



REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE





REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRÉSENTS** : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.

**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P

**Date de la convocation** : 27 novembre 2019

**Présents** : 31

**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**CONTRAT LOCAL DE SANTE MENTALE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui créent les Contrats Locaux de Santé (CLS),

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 dite de modernisation de notre système de santé et plus particulièrement l'article 69 qui réprecise la place des Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) en lien avec le Projet Territorial en Santé Mentale,

Vu l'instruction n°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville,

Considérant l'exposé de Madame Monique Rivière, Vice-Présidente en charge du Contrat Local de Santé, informant les membres du Conseil des travaux entrepris depuis plusieurs mois en partenariat de la Cda de Saintes et de la CdC de Gémozac, notamment que la Cda de Saintes avait engagé un CLS depuis 2016 et que la démarche soutenue par l'ARS vise à étendre le CLS à l'échelle de la Saintonge Romane avec une labellisation en santé mentale.

Considérant la lettre d'engagement en date du 29 mai 2019, entre la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, la Préfecture et l'Agence régionale de Santé scellant un premier acte d'engagement sur l'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) de la Saintonge Romane,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes a souhaité s'engager avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac



– Saintonge Viticole, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture pour réaliser sur l'ensemble du territoire de la Saintonge Romane un Contrat Local de Santé (CLS) avec préalablement la réalisation d'un Diagnostic Santé Social,

Considérant que, suite au diagnostic, le Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé Saintonge Romane du 13 décembre 2019 déterminera différents axes prioritaires.

Considérant l'Axe « Santé mentale », en projet de labellisation sous la forme d'un Conseil Local en Santé Mentale,

Considérant le projet de signature du Contrat Local de Santé, entre les cinq partenaires que sont la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, prévu janvier 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Local de Santé et tous documents y afférents y compris concernant le Conseil Local en Santé Mentale.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

Le Président  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD

REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES







**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAUD., VIDAL P., ROBERT M.

**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P

**Date de la convocation** : 27 novembre 2019

**Présents** : 31

**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**VOIRIE : ATTRIBUTION MARCHÉ A BON DE COMMANDE 2020**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le marché concernant la voirie communautaire pour l'année 2020 est arrivé à son terme. Le Syndicat de Voirie de la Charente-Maritime a été choisi comme maître d'œuvre pour la réalisation et l'analyse du marché à bon de commande.

Suite à la présentation des analyses, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le résultat suivant :

Lot n°1 : Entreprise EUROVIA ROCHEFORT

Lot n°2 : Entreprise EUROVIA ROYAN

Lot n° 3 : Entreprise EUROVIA ROYAN

Les tableaux d'analyses sont annexés à la présente délibération.

**Adopté à la majorité.**

2 contre - 1 abstention

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

Le Président  
Cœur de Saintonge  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BR 23  
17250 ST PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD





REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.

**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P

**Date de la convocation** : 27 novembre 2019

**Présents** : 31

**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020**

Sur proposition de Monsieur le Président, le tableau des attributions de compensations pour 2020 est soumis à l'approbation du Conseil :

**ATTRIBUTION COMPENSATION 2020**

COMMUNES	Attribution de Compensation ou contribution 2019	Transfert de charge tourisme	Nouvelle attribution de compensation 2020
BALANZAC	11 064		11 064
BEURLAY	30 847		30 847
CRAZANNES	-2 284		- 2 284
GEAY	9 995		9 995
LA VALLEE	5 259		5 259
LES ESSARDS	23 086		23 086.
NANCRAS	-6 770		- 6 770
NIEUL LES SAINTES	7 172		7 172
PLASSAY	46 146		46 146
PONT L'ABBE D'ARNOULT	108 989	-11 484	97 505
PORT D'ENVAUX	78 755	-1 299	77 456
ROMEGOUX	-5 752		- 5 752
SOULIGNONNES	14 873		14 873
ST PORCHAIRE	115 926		115 926
ST SULPICE D'ARNOULT	4 592		4 592



STE GEMME	19 895		19 895
STE RADEGONDE	501		501
TRIZAY	-3 429	-7 782	-11 211
TOTAUX	458 865	-20 565	438 300

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

Le Président  
*Cœur de Saintonge*  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Sylvain BARREAU  
17250 ST PORCHAIRE

REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES





**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.

**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P

**Date de la convocation** : 27 novembre 2019

**Présents** : 31

**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**INDEMNITE RECEVUR PUBLIC**

Sur sollicitation de Monsieur le Receveur Communautaire, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le montant de son attribution à hauteur de 869.74 €.

**Adopté à la majorité.**

1 contre – 9 abstentions

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

REÇU  
12 DEC. 2019  
Sous-Préfecture  
de SAINTES

Le Président  
Cœur de Saintonge  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 SAINT PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD







REÇU

12 DEC. 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des fêtes à Geay.

**PRÉSENTS** : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.

**Excusés** : Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P

**Date de la convocation** : 27 novembre 2019

**Présents** : 31

**Secrétaire de séance** : Monique RIVIERE

**GALAXIE DES PIERRES LEVEES – MODIFICATION DELIBERATION N 72-2019  
(PLAN DE FINANCEMENT)**

Considérant la prise de compétence *Tourisme* au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de l'application la loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant que les équipements touristiques sont désormais communautaires depuis la prise de compétence *Tourisme*, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant l'inscription du projet de la Galaxie des Pierres Levées au Contrat de Ruralité signé avec l'Etat le 19/07/2017, pour une réalisation à compter de l'année 2020,

Considérant l'inscription du projet de la Galaxie des Pierres Levées au Contrat de dynamisation et cohésion territoriale signé avec la Région Nouvelle Aquitaine aux côtés de la Cda de Saintes et la CdC de Gémozac,

Considérant l'engagement du Département de la Charente-Maritime comme co-maitre d'ouvrage au côté de la Communauté de Communes pour la réalisation du projet de la Galaxie des Pierres Levées,

Considérant l'ensemble des comités de pilotage et des comités techniques réalisés depuis janvier 2017,

Considérant l'ensemble des résultats de l'étude de programmation réalisée par Objectif Patrimoine et l'étude de faisabilité réalisée par le Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime,



Considérant la sollicitation plus importante demandée au titre du dispositif européen LEADER,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification du plan de financement du projet de la Galaxie des Pierres Levées.

CHARGES		PRODUITS		
Ingénierie	69 500,00 €	ETAT	DETR 25%	286 675,00 €
Travaux	657 200,00 €	DEPARTEMENT 17	30%	344 010,00 €
Acquisitions et installations	420 000,00 €	REGION NOUVELLE AQUITAINE	16.3%	186 675,00 €
		LEADER	8.7%	100 000,00 €
		CDC AUTOFINANCEMENT	20%	229 340,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 146 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 146 700,00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 décembre 2019

Le Président  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Sylvain BARREAUD  
17250 ST PORCHAIRE

REÇU  
12 DEC. 2019  
Sous-Préfecture  
de SAINTES

